

Suivi des patients en post-infarctus en médecine générale

UN NOUVEL E-LEARNING MIS À VOTRE DISPOSITION PAR LA SSMG



Présentée par la SSMG, cette séance de formation continue aborde la question de la prise en charge du patient après un infarctus du myocarde. André MOREAU, Public Affairs Director de la SSMG, nous en dit plus.

Quels sont les objectifs de cet e-learning destiné aux médecins généralistes ?

André MOREAU : Il s'agira non seulement de bien comprendre la pathologie et son traitement à l'aune des connaissances actuelles mais également de prendre conscience du rôle du généraliste dans le suivi à domicile des patients et ce, en étroite collaboration avec l'équipe cardiologique.

Quels experts ont été sollicités pour réaliser cette émission ?

André MOREAU : Nous avons réuni deux cardiologues et un médecin généraliste autour de notre présentateur, le Dr Claude LEROY, membre de la SSMG. En effet, nous avons fait appel au Dr Etienne HOFFER, cardiologue au CHR Citadelle de Liège ainsi qu'au Pr Christophe BEAULOYE des Services de pathologies cardiovasculaires et des pathologies cardiovasculaires intensives aux Cliniques Universitaires Saint-Luc à Bruxelles. Enfin, le Dr Virginie BEDORET, jeune médecin généraliste installée à Woluwe-Saint-Pierre, est la modératrice du module.

Quels sont les grands points abordés au cours de cet e-learning sur la prise en charge de patients en post-infarctus ?

André MOREAU : L'émission commence par un rappel de la physiopathologie de l'infarctus, avant de présenter les traitements hospitaliers actuels : qu'est-ce qui a évolué ? dans quel sens ? etc. Pour cela, nos invités cardiologues font le point sur le diagnostic des symptômes coronariens aigus et sur leur pronostic à court et à long terme. Au niveau du diagnostic, ils rappellent notamment que les symptômes de douleurs thoraciques n'impliquent pas tous des infarctus du myocarde avant de procéder à une révision des symptômes et à une présentation des divers pronostics et traitements possibles.

Et au niveau du rôle du médecin généraliste ?

André MOREAU : Selon les experts, il ne fait aucun doute que le rôle du médecin généraliste dans la prise en charge de patients en post-infarctus est complémentaire à celui de l'équipe cardiologique. Le Dr Etienne HOFFER insiste notamment sur l'importance de l'information du médecin généraliste sur

l'affectation des patients, de la bonne communication entre médecin généraliste et cardiologue référent ainsi que sur la disponibilité de chacun, nécessaire à une bonne collaboration. Des éléments tels que les objectifs en termes de suivi du traitement et la planification de ce suivi sont dès lors mis en avant.

Quels outils peuvent être utilisés par les médecins généralistes pour l'éducation du patient en post-infarctus ?

André MOREAU : Un outil en particulier est présenté à ce sujet au cours de l'e-learning. Il s'agit de folders réalisés par l'Alliance du cœur (www.alliancecoeur.fr) qui contiennent des recommandations pour le patient, dans un langage accessible à tous.

Le futur du suivi du patient post-infarctus est-il abordé ?

André MOREAU : Tout à fait. La volonté des autorités sanitaires de développer des outils de télé-médecine adaptés à la prise en charge des patients en post-infarctus à domicile est abordé en fin d'émission. L'apport non négligeable d'informations que peut apporter la télémédecine dans le domaine cardiologique dans un but de remplir les objectifs du Politique qui tendent à diminuer le nombre et la longueur des séjours hospitaliers est tout à fait reconnu par les experts. Ce qui l'est moins, c'est la recommandation du riz rouge dans la prévention secondaire...

Pour finir, un rappel concernant le modèle de formation continue e-learning de la SSMG :

Les différents modules sont accessibles via notre site web, [page e-learning](#).

Du début à la fin de l'émission, cliquez sur les flèches pour rester en phase avec le déroulement de la vidéo. De cette manière, vous pouvez obtenir 2 points d'accréditation pour autant que vous soyez identifiés au préalable. Vous pouvez également suivre la formation de façon anonyme mais alors vous ne pourrez pas profiter des points d'accréditation.

Céline Pieters

Modifications des statuts et cotisation annuelle

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CE 20 FÉVRIER DERNIER



Le mois dernier, la SSMG a organisé son Assemblée Générale annuelle. Lors de cette séance, les propositions de modification des statuts et le montant de la cotisation annuelle pour les membres de la SSMG furent au cœur des discussions. Le Secrétaire Général, le Dr VAN

DER SCHUEREN, nous en fait le compte-rendu.

En quoi consiste cette proposition de modification des statuts ?

Thierry VAN DER SCHUEREN : Comme nous l'avions annoncé, des modifications pour adapter les statuts à notre actualité ont été proposées. Nous avons suggéré des changements mineurs tels que l'utilisation de certains termes ; « médecin » au lieu de « docteur en médecine », ce qui permettrait de coller à la réalité du terrain. Mais surtout, nous avons proposé des changements majeurs au niveau du fonctionnement du Comité Directeur de la SSMG et de la cotisation annuelle des membres.

Ces propositions ont-elles été votées ?

Thierry VAN DER SCHUEREN : Non. Afin de pouvoir procéder au vote, il est impératif de réunir 2/3 des membres de la SSMG et que la convocation soit rédigée d'une manière conforme. Or, ce ne fut pas le cas ce samedi 20 février dernier. Il sera donc nécessaire d'organiser deux autres assemblées générales pour pouvoir adopter ou rejeter ces modifications.

Quelle proposition a été faite concernant le Comité Directeur de la SSMG ?

Thierry VAN DER SCHUEREN : Aujourd'hui, nous comptons 12 administrateurs proposés par les commissions régionales et 4 administrateurs choisis par le Comité Directeur. Si la proposition est retenue, nous passerions à 13 membres nommés par les commissions régionales et à 10 membres nommés par le Comité Directeur. Ainsi, le Comité Directeur ne serait plus composé d'un maximum de 16 membres, mais bien limité à 23 membres.

Pourquoi ce changement précisément ?

Thierry VAN DER SCHUEREN : Ces dernières années, nous avons constaté une difficulté à intégrer des membres actifs de la SSMG au Comité Directeur lorsqu'ils n'appartiennent à aucune commission régionale. Ce changement permettrait dès lors d'accueillir ces membres impliqués via une nouvelle voie, et ce dans un but de redynamisation de notre asbl. Notons tout de même qu'au sein des 23 membres actifs qui seraient choisis par les commissions

régionales et le Comité Directeur, nous compterions au maximum 5 personnes de la même région, et ce pour une question de parité.

Et au niveau de la cotisation annuelle, quelles propositions seront soumises au vote des membres de la SSMG ?

Thierry VAN DER SCHUEREN : Suite aux discussions fructueuses de notre première assemblée générale, une proposition inédite concernant la cotisation des membres de la SSMG est née. En effet, les médecins généralistes disposeront de 3 possibilités :

- **une cotisation annuelle classique à 280 €**, pour être membre de la SSMG ;
- **une cotisation annuelle classique + RMG à 355 €**, pour être membre de la SSMG et s'abonner à la Revue de la Médecine Générale (version papier) ;
- **une cotisation annuelle spéciale à 475 €**, pour devenir membre, et « mécène », de la SSMG, et s'abonner, ou non, à la Revue de la Médecine Générale (version papier).

Pourquoi cette 3^e proposition de cotisation annuelle spéciale à 475 € ?

Thierry VAN DER SCHUEREN : Cette cotisation spéciale permettrait à tous les médecins membres désireux de s'engager pour une plus grande indépendance financière de la SSMG vis-à-vis de l'État et des firmes pharmaceutiques. Via cette cotisation spéciale, les membres peuvent en effet soutenir concrètement leur association dans cette voie.

Céline Pieters



GROUPES OUVERTS

jeudi 14 avril 2016
20 h 30-22 h 30

Où : Namur
Sujet : Cellules souches et
thérapie cellulaire •
Pr Jean-Michel DEBRY
Org. : G.O. de Namur
Rens. : Dr Bernard LALOYLAUX
081/30.54.44
bernard.laloyaux@scarlet.be

mardi 19 avril 2016
20h45-22h45

Où : Philippeville
Sujet : Les vaccinations :
mise au point •
Pr Yves VAN LAETHEM
Org. : G.O. Union Médicale
Philippevillaine
Rens. : Dr Bernard LECOMTE
060/34.43.25

jeudi 21 avril 2016
20 h 30-22 h 30

Où : Beauraing
Sujet : Destruction créative
de la médecine •
Dr Philippe COUCKE
Org. : G.O. Union des Omnipr.
de l'Arr. de Dinant
Rens. : Dr Étienne BAIJOT
082/71.27.10
baijot@uoad.be

jeudi 28 avril 2016
20 h 15-22 h 15

Où : Warneton
Sujet : L'ORL pour le généraliste •
Dr Dries LOUAGE
Org. : G.O. Société des
Généralistes cominois
Rens. : Dr Caroline WOESTYN
056/58.70.28
caro.joel@skynet.be

MANIFESTATIONS SSMG 2016

Programmes et inscriptions : www.ssmg.be, rubrique « agenda »
ou via nos newsletters hebdomadaires

du samedi 30 avril au samedi 7 mai

Semaine de la SSMG

organisée par le pôle « Enseignement » de la SSMG

samedi 1^{er} octobre

Grande Journée

organisée par la commission de Charleroi

samedi 15 mars

Grande Journée/Colloque des Ardennes

organisée par la commission du Luxembourg et la SML

samedi 19 novembre

Grande Journée

organisée par la commission de Namur

Promo Santé & Médecine Générale propose des

ANIMATIONS À L'INTENTION DES GLEM ET DDG

Faites votre choix parmi les différents thèmes orientés autour de la prévention dans une approche de promotion de la santé et de son intégration dans la pratique : gestion du temps, dépistage des cancers, prévention validée de 45 à 75 ans, entretien motivationnel, relation de confiance et patients précarisés.

Le CEBAM organise une

JOURNÉE DE FORMATION À L'EBM (EVIDENCE-BASED MEDICINE)

le samedi 16 avril 2016 à Loyers

Infos : cliquez [ici](#).

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT SSMG

Du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures, sans interruption

rue de Suisse 8, B-1060 Bruxelles
Tél. : 02 533 09 80 • Fax : 02 533 09 90

Le secrétariat est assuré par 3 personnes, il s'agit de :
Thérèse Delobea • Cristina Garcia • Joëlle Walmagh

RÉPONSES AU PRÉTEST !

Réponses prétest p. 6 : 1. Faux • 2. Faux • 3. Vrai